

Entre- Nous

Le journal
des locataires
ICF Habitat
La Sablière

n° 30

JUILLET 2018



DOSSIER

Élection des représentants des locataires : c'est pour bientôt ! / P 6

ACTUALITÉS

VOS AVIS
D'ÉCHÉANCES
EN LIGNE / P3

INFOS PRATIQUES

ASSURANCES
POUR UN TIERS /
P10

ÉCO-LOGIS

COSMÉTIQUE BIO :
COMMENT S'Y
RETROUVER ? / P11

ICF HABITAT
LA SABLIÈRE



Sommaire

P 3

ACTUALITÉS

- Préparez la fête Entre-Voisins dans vos résidences
- Vos avis d'échéances en ligne
- 09 69 39 10 21, votre numéro d'urgence
- Des services de proximité et des moments de convivialité pour nos locataires seniors
- 35 projets d'habitants soutenus grâce à l'Appel à projets
- Le site internet fait peau neuve !

P 6

DOSSIER

VOTEZ POUR VOS REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES AUPRÈS D'ICF HABITAT LA SABLIÈRE !

P 9

LA PAROLE À ...

Séverine Fuche - Responsable gestion locative

P 10

INFOS PRATIQUES

Assurances pour un tiers

P 11

ÉCO-LOGIS

Cosmétique bio : comment s'y retrouver ?

P 12

PRÈS DE CHEZ VOUS

- (77) - La cité cheminote de Mitry-Mory rajeunit
- (93) - Un programme ludique pour sensibiliser les habitants à la gestion des déchets
- (92) - À Villeneuve-la-Garenne, on bêche, on plante et on se soucie de l'environnement
- (95) - À Ermont, les festivités ont démarré
- (91) - Une ressourcerie éphémère s'installe durant un mois à Brunoy
- (94) - Sensibiliser les jeunes des quartiers aux problématiques de santé
- (75) - Quand chantier rime avec solidarité
- (75) - Un programme de travaux élaboré en concertation avec les locataires

ÉDITO



“

La concertation avec les locataires fait partie de l'ADN des organismes d'Hlm. Les locataires sont en effet présents au sein du Conseil de Surveillance de La Sablière et consultés sur de nombreux sujets au sein des Conseils de Concertation Locative, qu'ils soient Patrimoniaux (à l'échelle de toute la société) ou Territoriaux (à l'échelle des Directions Territoriales). Parallèlement, les échanges entre les salariés de terrain de La Sablière et les représentants de locataires sont quotidiens, et la participation des habitants est encouragée au travers des Comités de Résidents mis en œuvre sur certains sites.

Aller plus loin encore est cependant une nécessité. Le contexte social et économique engage plus que jamais notre responsabilité vis-à-vis des locataires dans les décisions prises mais c'est aussi un exercice exigeant qui bouscule nos habitudes et nos pratiques professionnelles. S'il n'y a pas de modèle unique de concertation avec les locataires, il convient de définir localement les conditions pour tendre vers davantage de coproduction. Favoriser l'expression des besoins et donner la possibilité de prendre part à la décision, reconnaître la légitimité des locataires et de leurs représentants, demeurent néanmoins les conditions essentielles pour passer d'une logique parfois conflictuelle à une relation gagnant/gagnant, et ce dans le respect des contraintes de chacun. Cela ne pourra se concrétiser sans envisager une relation sur la durée et basée sur la confiance, la considération et le respect mutuel.

Florent Grostefan,
Directeur Territorial EST

Entre-Nous 24, rue de Paradis 75490 Paris cedex 10 - www.icfhabitat.fr/sabliere -
Directeur de la publication : Jean-Luc Vidon - **Rédactrice en chef :** Véronique Momal -
Rédaction et Coordination : Elise Hébrard - **Crédits :** iStockPhoto.
Ont collaboré à ce numéro : Émilie Monrouzeau - **Conception graphique, réalisation :** OBEA Communication - **Impression :** Roto Press Graphic.

PRÉPAREZ LA FÊTE ENTRE-VOISINS DANS VOS RÉSIDENCES

L'été arrive bientôt et les beaux jours avec. Une belle occasion d'animer vos résidences et d'organiser une fête Entre-Voisins.

Le principe ? Partager un moment de convivialité, mieux se connaître entre voisins autour d'un buffet, d'un apéritif ou pourquoi pas de jeux pour enfants, d'un spectacle ou toute autre animation...

Pour vous aider dans l'organisation, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre gardien. ICF Habitat La Sablière met à votre disposition des affiches pour annoncer l'événement et quelques petits cadeaux pour le jour J. Il ne reste plus qu'à trouver une date ! ▲



Vos avis d'échéance en ligne

ICF Habitat La Sablière s'inscrit dans une démarche de développement durable et souhaite réduire sa consommation de papier en dématérialisant, entre autre, les avis d'échéances des locataires. Après une phase test concluante, l'heure est à présent au déploiement de la démarche sur l'ensemble de son patrimoine.

➤ Ce qui change

À compter de juillet 2018, tous les locataires qui sont en prélèvement automatique et ont activé leur espace client sur internet ne recevront plus leurs avis d'échéances en version papier mais en version numérique sur leur espace client en ligne, rubrique « mes documents ».

Pour les nouveaux entrants ayant opté pour le prélèvement automatique, l'option de réception des avis d'échéances dématérialisés est activée par défaut.

➤ 3 bonnes raisons d'opter pour l'avis d'échéance en ligne



C'EST SIMPLE : Vous ne recevrez plus vos avis d'échéance par voie postale. Chaque mois, un mail de notification vous informe de la mise à disposition du document sur votre espace client.



C'EST PRATIQUE : Vos avis d'échéance sont accessibles tous les mois sur votre espace client, consultables et téléchargeables 24h/24, 7j/7 et disponibles pendant 3 ans.



C'EST BON POUR LA PLANÈTE : En contribuant à la réduction de la consommation du papier, vous faites un geste citoyen.

Vous réglez votre loyer par un autre mode de paiement et l'avis d'échéance électronique vous intéresse ?

Pour ne plus recevoir votre avis d'échéance en version papier, il vous faut opter pour le prélèvement automatique. Vous pouvez réaliser cette opération depuis votre espace client en ligne.

1. Rendez-vous sur notre site internet www.icfhabitat.fr > rubrique « Mon espace client »

Vous avez déjà activé votre espace client ?

- Saisissez votre identifiant et votre mot de passe.

Vous n'avez pas encore activé votre espace client ?

- Pour votre première connexion, saisissez l'identifiant et le mot de passe provisoire reçus par courrier. Renseignez ensuite vos nouvelles données de connexion. Vous recevrez un lien d'activation par e-mail. Cliquez alors sur ce lien. Votre compte est désormais activé !

Vous avez perdu ce courrier de première connexion ? Rapprochez-vous de votre agence ICF Habitat.

2. Souscrivez au prélèvement automatique

Rendez-vous dans la rubrique « Prélèvements automatiques » et remplissez le formulaire de souscription au prélèvement.

3. Souscrivez à l'avis d'échéance en ligne

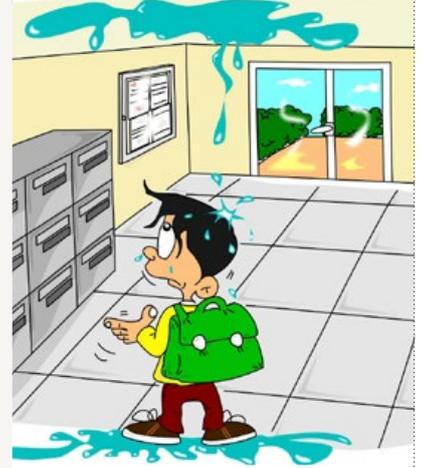
Enfin, rendez-vous dans la rubrique « Gérer mes documents en ligne » et cochez la case « Je ne souhaite plus recevoir mes documents par courrier », puis validez.

Vous pourrez vous désinscrire à tout moment, en vous rendant sur votre espace client, rubrique « Gérer mes documents en ligne » ou en vous rapprochant de votre agence ICF Habitat La Sablière. Vous n'êtes pas informatisé ? Prenez contact avec votre agence pour le signaler. ▲

LE 09 69 39 10 21, VOTRE NUMÉRO D'URGENCE

ICF Habitat La Sablière met à votre disposition le **09 69 39 10 21** (appel non surtaxé), en dehors des heures d'ouverture des agences, les soirs, week-ends et jours fériés, en cas, notamment :

- ▶ de fuite d'eau importante ou inondation dans les parties communes provenant d'une canalisation d'alimentation en eau froide ou chaude.
- ▶ d'intempéries qui provoqueraient des dégâts dans les parties communes ou sur la résidence : inondation des sous-sols en cas de fortes pluies, toiture du bâtiment arrachée ou arbre déraciné à cause de vents violents.
- ▶ d'engorgement des évacuations : si vos WC, baignoires, éviers ou lavabos ne s'évacuent plus, vérifiez d'abord les siphons de ces appareils.
- ▶ d'incident électrique limité à l'immeuble : avant d'appeler, vérifiez que la panne est générale à l'immeuble, aux logements voisins ou cages d'escaliers.



Des services de proximité et des moments de convivialité pour nos locataires seniors

30% de nos locataires ont aujourd'hui plus de 60 ans. Afin de faciliter leur quotidien et de lutter contre l'isolement, ICF Habitat La Sablière propose à ses locataires seniors du 13^e arrondissement de Paris de bénéficier des services d'une conciergerie solidaire.

L'idée est de leur proposer pour 5€ par mois deux visites mensuelles (pour boire un café, faire du rangement...), des services à domicile (petit bricolage...), des services du quotidien (pressing, Poste...) et la possibilité de participer à des animations dans le quartier.

Ce service est déployé sur 441 logements d'ICF Habitat La Sablière, totalisant environ 90 habitants seniors. Des permanences en pied d'immeuble sont proposées chaque semaine de juin à septembre, pour faire connaître le dispositif et inciter les seniors à en profiter.

Une solution de proximité, innovante et solidaire, réalisée par des habitants pour des habitants. En effet, cette conciergerie pour les seniors, mise en œuvre grâce à Avenir 13* et la Conciergerie solidaire**, offre une particularité de taille : les services proposés sont réalisés par des chômeurs de longue durée du 13^e, leur permettant ainsi de se réinsérer.

Ce projet répond ainsi à deux missions importantes d'ICF Habitat Sablière : accompagner ses locataires et participer à l'économie locale ! ▲



En savoir plus :

* **Avenir 13** est une entreprise à but d'emploi du 13^e créée par « Territoires zéro chômeurs » pour proposer à l'échelle locale, un emploi aux chômeurs de longue durée, en développant des activités utiles pour les habitants. Dix territoires ont été sélectionnés en France pour se lancer dans l'expérimentation, dont un sur Paris dans le 13^e arrondissement.

****La Conciergerie solidaire** est une entreprise d'insertion par l'activité économique qui fait le choix de soutenir l'économie sociale et solidaire de proximité. Elle embauche prioritairement des personnes éloignées de l'emploi et leur propose un parcours d'insertion individualisé.

35 projets d'habitants soutenus grâce à l'Appel à projets

DEVENONS LES ACTEURS DE NOTRE RESIDENCE !



L'APPEL A PROJETS

Depuis 7 ans ICF Habitat La Sablière a soutenu 206 projets pour un montant total de 200 000 €. L'objectif de ce dispositif, améliorer les liens et la qualité de vie au sein de nos résidences et identifier de nouveaux partenaires locaux. Comme chaque année au mois de mars, les équipes ont dressé le bilan des projets menés et sélectionné ceux qui seront soutenus en 2018.

Bilan 2017 : 35 projets accompagnés depuis leur définition jusqu'à leur aboutissement avec une dotation globale de 37 660 €. Les projets sont variés : festivités entre voisins, mise en place de jardins partagés, chantiers jeunes, activités artistiques (fresques, musique, réalisation d'un clip...).

En 2018, 35 projets seront soutenus par La Sablière, dont 13 projets dans la thématique sport, thématique particulièrement mise à l'honneur cette année et dans laquelle le projet coup de cœur 2018 a été décerné. Initiation au cirque, foot, yoga, boxe thaï, mais aussi ateliers informatique, réalisation d'une web TV, ou encore organisation d'olympiades pour petits et grands sur une de nos résidences... Les idées, cette année encore, ont fusé, et apporteront, nous en sommes convaincus, dynamisme et enthousiasme dans nos résidences. La qualité et la diversité des projets présentés, témoignent de l'implication des habitants et des partenaires locaux dans la vie de nos résidences et leur souci d'y améliorer la convivialité. ▲

Le site internet fait peau neuve !

Depuis mi-juin, ICF Habitat La Sablière s'est doté d'un nouveau site internet. Cette refonte était nécessaire pour répondre aux besoins et usages des clients (locataires comme institutionnels) et aux évolutions technologiques.

Un questionnaire en ligne nous a permis de sonder les attentes de chacun et de fixer les grandes orientations pour le futur site. Merci à tous ceux qui ont pris quelques minutes de leur temps pour y répondre.

Ainsi, le design a été totalement revu et la navigation simplifiée, le tout entièrement « responsive », c'est-à-dire consultable sur téléphones, tablettes ou ordinateurs.

Le nouveau site propose des entrées par publics : locataires, prospects à la recherche d'un logement, agents SNCF, journalistes, institutionnels... L'accès à l'information en est facilité.

Vous y retrouverez toujours la présentation d'ICF Habitat, de son patrimoine, le flux d'actualités, le kiosque des publications. Et bien sûr, toujours en haut de page, l'accès à votre espace client en ligne.

Nouveauté : la rubrique « Vous êtes locataires » entièrement dédiée à la vie dans votre logement : informations pratiques, conseils, interlocuteurs...

Pour consulter le nouveau site, rendez-vous sur : <http://www.icfhabitat.fr/groupe/icf-habitat-la-sabliere> ▲

VOTEZ pour vos représentants des locataires auprès d'ICF Habitat La Sablière !

En novembre, vous allez être invités à voter pour vos représentants au conseil de surveillance d'ICF Habitat La Sablière. Ne ratez pas ce rendez-vous capital ! À travers vos élus, eux-mêmes locataires, vous pouvez prendre part aux décisions importantes relatives à votre cadre de vie.



➤ Pourquoi élire des représentants des locataires ?

Le 28 novembre prochain, des locataires d'ICF Habitat La Sablière vont être élus ou réélus pour un mandat de quatre ans, afin de représenter tous les locataires auprès du conseil de surveillance d'ICF Habitat La Sablière. Leur mission est essentielle : ils veillent à défendre vos intérêts et contribuent activement à l'amélioration de votre quotidien en travaillant sur différents projets en collaboration avec votre bailleur.

Les organismes HLM sont l'une des rares formes juridiques de sociétés dans lesquelles les clients ont le droit d'être représentés au conseil d'administration : quelle chance de pouvoir donner son avis sur les décisions stratégiques qui concernent votre lieu de vie, profitez-en ! Plus vous serez nombreux à voter, plus vos élus seront légitimes pour vous représenter auprès de votre bailleur, plus votre voix sera entendue.

➤ Qui peut voter ?

- Tout locataire, quelle que soit sa nationalité, ayant un contrat de location avec ICF Habitat La Sablière signé au plus tard six semaines avant l'élection.
- Tout locataire dont le bail a été résilié pour défaut de paiement du loyer mais qui a régularisé sa dette au moins six semaines avant le scrutin ou qui respecte un plan d'apurement.

➤ Comment se déroulent les élections ?

1- Le dépôt des listes de candidats

Les représentants de locataires sont élus sur des listes présentées par des associations œuvrant dans le domaine du logement. On vote donc pour une liste et non pour une personne. Ces associations doivent être affiliées à une organisation nationale siégeant à la Commission nationale de concertation, au Conseil national de l'habitat ou au Conseil national de la consommation et indépendantes de tout parti politique ou organisation philosophique, confessionnelle, ethnique ou raciale.

Afin de veiller à la parité, une nouveauté a été introduite en janvier 2017 par la Loi Égalité et Citoyenneté, précisant que les représentants des locataires au conseil de surveillance sont élus sur des listes composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

2- La réception des listes des candidats

Fin octobre, vous recevrez par courrier les listes des candidats, avec leurs coordonnées.

3- La réception du matériel de vote

Autour du 7 novembre, vous recevrez le matériel de vote comprenant : un rappel de la procédure, les professions de foi présentées par ordre d'arrivée des listes, un ensemble de bulletins détachables, une enveloppe T retour, ainsi que vos codes d'accès pour le vote en ligne.

4- Le vote

Vous pourrez voter pour les différentes listes de candidats par courrier, mais surtout par internet : c'est plus simple, plus rapide et plus sécurisé !



• Par courrier :

Il vous suffira de renvoyer le bulletin choisi dans l'enveloppe T. La lettre devant arriver au plus tard le jour du dépouillement, **le 28 novembre**, il est conseillé de s'y prendre bien à l'avance. Attention, ne raturez et ne modifiez pas les listes, sinon votre vote sera considéré comme nul.



• Par internet :

Vous pourrez voter 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 **jusqu'au 27 novembre à minuit de chez vous**. Vous recevrez par courrier personnel vos identifiant et mot de passe pour vous connecter au site de vote en ligne. Entièrement sécurisé, le site garantit l'anonymat du vote. Vous y trouverez les professions de foi des listes candidates et le rappel de la procédure. 3 clics suffisent pour voter.



5- Le dépouillement

Le dépouillement sera effectué **le 28 novembre** sous le contrôle d'un huissier. Le vote aura lieu au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste. Trois sièges sont à pourvoir. Une même liste peut avoir trois candidats élus, selon l'écart de voix avec les listes suivantes. Si un candidat en tête de liste part en cours de mandat, il est remplacé par le suivant sur sa liste.

6- Le résultat

Le résultat des élections sera communiqué dès le lendemain sur le site internet du vote et sur celui d'ICF Habitat La Sablière. Dans les jours qui suivent, il sera affiché en directions territoriales et dans vos halls, puis il sera publié dans votre journal. Le mandat des représentants élus prendra effet au conseil de surveillance suivant de la société.



Les initiatives menées avec les amicales de locataires

Un peu d'Histoire...

Les associations d'habitants jouent depuis longtemps un rôle important dans l'amélioration des conditions d'habitat et la construction de logements bon marché. **En 1889** est créé le premier syndicat des locataires dont l'objectif est de lutter contre le logement insalubre. Les actions se sont multipliées pour sensibiliser l'opinion publique et mobiliser

la classe politique, elles ont permis de voter la loi qui fait du logement social un service public. Pour Patrick Kamoun, historien, « la première loi française sur les loyers, en 1918, est sans nul doute, la première reconnaissance officielle du rôle des associations de locataires ».

Dans les années 1970 de nombreuses associations de locataires vont se créer dans les cités d'habitat social. Les

mentalités se transforment et le maître mot devient « la participation » : comités de résidents, comités de contrôle des charges... **En 1982** les droits et obligations des locataires sont définis pour la première fois et les associations de locataires reconnues légalement.

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site de Patrick Kamoun : <http://www.patrickkamoun.com/>

À Orly (94), les habitants et les associations locales imaginent le devenir de la place centrale de leur résidence



En 2017 des ateliers se sont tenus avec l'amicale des locataires et les habitants de notre résidence d'Orly pour envisager le réaménagement de la place centrale de la résidence. Tous ont souhaité faire de cette place un espace de convivialité. Un chantier éducatif a été organisé durant trois jours. Des jeunes de la résidence ont fabriqué du mobilier urbain (bancs, tables...). L'amicale des locataires s'est beaucoup impliquée dans le projet, ce qui a contribué fortement au succès de cette réalisation.

À Saint-Ouen (93), le dialogue au cœur des travaux



Depuis 2015, un partenariat s'est instauré avec l'amicale Michelet à Saint-Ouen à l'occasion des travaux que nous réalisons régulièrement sur la résidence. Différentes rénovations dans les parties communes ont été menées dans un dialogue positif. Actuellement un important projet de résidentialisation, partagé avec les habitants, se déroule sur la résidence. Il bénéficie des échanges constructifs installés au fil des ans, entre l'amicale des locataires et La Sablière.

À Cergy (95), les projets créateurs de lien se multiplient



Dans le cadre de l'appel à projets 2018 lancé par La Sablière, une enveloppe budgétaire a été attribuée à une locataire de la résidence des Genottes à Cergy, pour développer des activités à destination des habitants telle que cinéma, sortie à la piscine, jardinage. L'occasion de partager ensemble des moments de convivialité. En 2017 un rallye propreté a été organisé sur la résidence et une rencontre conviviale a permis aux locataires des Genottes et de notre résidence voisine du Closeau, d'échanger sur le respect du cadre de vie.

À Paris (75), les projets de budget participatif fleurissent



Un budget participatif est une enveloppe budgétaire votée par les locataires pour financer un projet d'aménagement dans les espaces collectifs de la résidence. Les locataires de la rue du Charolais, invités à proposer une idée d'amélioration pour la résidence, s'étaient prononcés majoritairement pour la création d'un jardin. Ce projet, porté par l'Amicale GDLC, a rapidement vu le jour, des arbustes ont été plantés, des bacs à fleurs et des sachets de bulbes ont été distribués, et des ateliers de décoration de pots et de palettes ont été organisés.



Séverine Fuche

Séverine Fuche

Responsable gestion locative

Pouvez-vous nous expliquer l'ajustement de l'organisation des Directions territoriales ?

Séverine Fuche : J'occupe le poste de Responsable gestion locative à la Direction territoriale sud depuis le 1^{er} septembre 2017, suite à une réorganisation interne des directions territoriales. Ce réajustement avait pour objectif d'harmoniser les pratiques des gestionnaires clientèle, que j'encadre aujourd'hui, mais auparavant sous la responsabilité des trois Responsables territoriaux, et ainsi d'améliorer la qualité de service rendue à nos locataires.

Le rattachement des gestionnaires clientèle au pôle Gestion locative, qui comprend également les services contentieux, action sociale et attribution, permet d'améliorer le processus de la gestion locative, depuis l'attribution jusqu'à la sortie du locataire.

Quelle fonction occupiez-vous auparavant ?

S. F. : Arrivée en 2003 chez ICF Habitat La Sablière, j'étais jusqu'à présent Responsable action sociale. J'ai postulé sur ce nouveau poste car depuis 20 ans dans l'action sociale, je souhaitais à présent mettre mon expérience de travailleur social au service de la gestion locative. Ma vision sociale est vraiment un plus pour ce poste.

Quelles sont les missions de ce poste ?

S. F. : J'encadre les gestionnaires clientèle sur tous les aspects liés à la vie du bail (signatures des baux, suivi des réclamations...). Je réalise également une veille juridique régulière afin de mettre à jour mes connaissances sur les nouvelles lois et dispositifs. Je représente La Sablière dans les différentes instances institutionnelles et je suis en charge des statistiques sur les sujets comme les taux d'encaissement, les prélèvements...



Mon objectif est de faciliter le travail des gestionnaires clientèle, en leur donnant des outils, en leur simplifiant les informations. J'ai notamment mis en place à mon arrivée, le travail en binôme, ce qui facilite le suivi en cas d'absence. Je ne veux pas qu'ils soient dans l'exécution, je veux qu'ils soient force de proposition, valorisés et qu'ils aient conscience de l'importance de leur travail.

Il y a encore beaucoup de choses à mettre en place, même si nous sommes contents du travail déjà accompli. Aujourd'hui on ne parle plus d'Unité de Gestion Territoriale, on parle d'équipe. ▲

Assurances pour un tiers

Tous assurés, tous protégés !

L'assurance habitation est obligatoire, pensez à nous transmettre chaque année votre nouvelle attestation.

En tant que locataire, vous devez assurer votre logement ainsi que ses annexes (cave, garage...) pendant toute la durée du bail et nous transmettre votre nouvelle attestation, chaque année, à la date anniversaire de votre contrat d'assurance.

Pour cela rien de plus simple, il vous suffit de l'adresser à votre direction territoriale ICF Habitat La Sablière par courrier postal ou par voie électronique en vous connectant sur votre espace client en ligne : www.icfhabitat.fr

Si vous ne la transmettez pas, ICF Habitat La Sablière souscrira un contrat d'assurance pour votre compte, jusqu'à la production d'une attestation d'assurance en cours de validité. Le coût de ce contrat vous sera facturé mensuellement sur votre avis d'échéance.

➤ **Attention toutefois, ce contrat est limité**

Il couvrira uniquement les biens de vos voisins et d'ICF Habitat La Sablière, victimes des dégâts des eaux, incendies ou explosions que vous aurez causés. À la différence d'une assurance multirisques habitation classique, elle ne garantira ni vos biens personnels (mobilier...) ni les embellissements de votre logement (peinture, moquette, papier peint...) ni votre responsabilité civile vie privée. En cas de dommage, vous devrez en assumer seul la responsabilité et les frais de réparation ou de remplacement.

Alors n'attendez plus pour nous transmettre votre nouvelle attestation d'assurance !

➤ **Pour mémoire**

Votre contrat d'assurance multirisque habitation doit couvrir obligatoirement les biens de votre logement et de ses dépendances (cave, parking...) pour les dégâts causés par le feu, les explosions, l'eau et les catastrophes naturelles, ainsi que votre responsabilité civile.



La garantie responsabilité civile couvre les dommages causés accidentellement aux tiers, par vous, les personnes vivant sous votre toit, un animal ou un objet vous appartenant, peu importe le lieu dans lequel vous vous trouvez. La garantie vol n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.

En cas de sinistre, les conséquences financières peuvent être dramatiques lorsqu'il s'agit de payer des réparations ou d'indemniser des victimes. Si vous êtes assuré, l'assurance prendra en charge les dommages et selon les cas pourra vous indemniser. ▲

Cosmétique bio : comment s'y retrouver ?

Cosmétiques ou produits de beauté bio, naturels, ou encore écologiques... Il n'est pas toujours simple de s'y retrouver et de choisir les produits qui ne soient pas néfastes pour la santé.

Entre-Nous fait le point pour vous guider dans vos futurs achats !

Les cosmétiques bio sont soumis à des règles d'élaboration et de composition très encadrées :

- ▶ Ils doivent contenir une grande proportion d'ingrédients d'origine naturelle (entre 95 % et 100 % selon les labels), c'est-à-dire provenant d'une substance végétale, animale ou minérale (à la différence des produits de synthèse qui sont issus d'une création en laboratoire).
- ▶ Ils ne doivent pas utiliser des produits chimiques dangereux pour la santé tels que les parfums de synthèse, les colorants chimiques, le silicone, les parabens, le phénoxyéthanol, les nanoparticules... Seuls certains conservateurs sont autorisés par l'Agence française de la sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), pour permettre la bonne conservation du produit de beauté.
- ▶ Les emballages ne doivent pas être néfastes pour l'environnement.
- ▶ Les tests effectués sur les animaux sont strictement interdits.

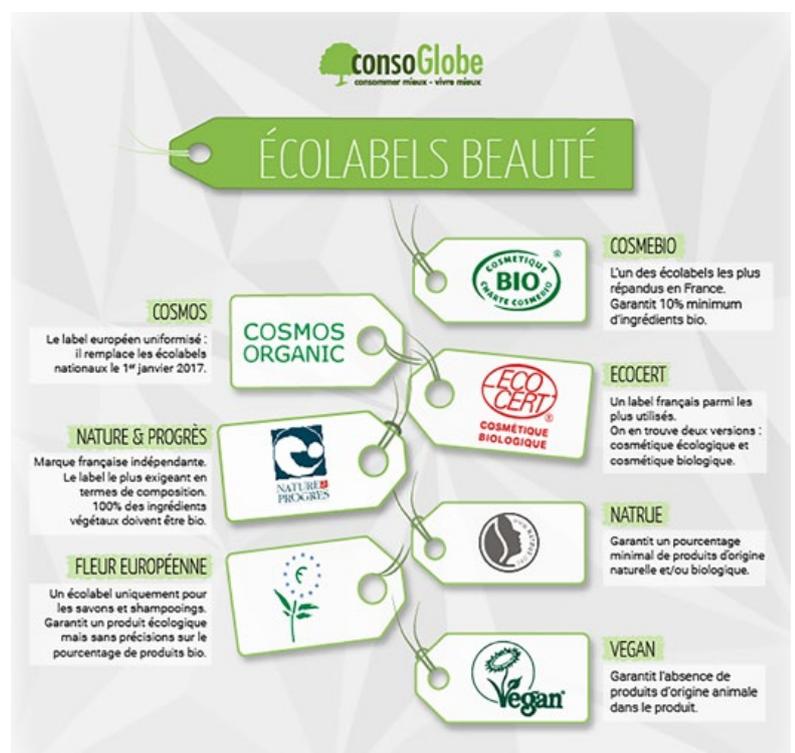
Vous l'aurez compris, il existe peu de cosmétiques 100 % bio, sauf bien entendu à fabriquer ses propres produits avec de l'huile végétale et des huiles essentielles bio.

Les labels

Un label bio est une certification délivrée par un organisme public ou privé reconnu, comme Ecocert et Qualité France. Il garantit que le produit respecte les règles d'élaboration citées ci-contre.

Le prix

Un cosmétique bio est plus cher qu'un produit classique, une différence due au coût des matières premières issues de l'agriculture biologique. Mais comme tous les produits bio qui se démocratisent, la concurrence fait baisser les prix ! ▲



LE CONSEIL D'ENTRE-NOUS

Vérifier que plus de **95 %** des ingrédients soit d'origine naturelle et au minimum **10 %** bio.

- privilégier les produits avec une liste d'ingrédients courte et de préférence issu de l'agriculture biologique.

(77) La cité cheminote de Mitry-Mory rajeunit



L'ensemble des pavillons des années 1930 que comprend la cité cheminote de Mitry-Mory fait l'objet d'un vaste projet de réhabilitation.

Acquise en 2009 auprès de la SNCF par ICF Habitat La Sablière, cette résidence très ancienne a nécessité l'élaboration d'un programme complexe de travaux tant les typologies étaient variées et singulières.

Les travaux qui ont démarré en avril 2018 par la démolition de 4 pavillons, s'étaleront jusqu'au printemps 2019. Les 104 pavillons à réhabiliter ont été dispatchés en 5 secteurs, traités les uns après les autres par l'entreprise Eiffage.

La particularité de cette résidence tient surtout à son caractère authentique. Située dans le 77 mais à seulement 20 minutes de la Gare du Nord en RER B, les pavillons disposent pour la plupart de très grands jardins, certains locataires élèvent des poules, et les maisons construites il y a presque un siècle ne disposaient à l'époque, ni de salle de bains ni de salons. Suite à des travaux réalisés par la SNCF ou par les locataires eux-mêmes, ces pavillons se sont petit à petit modernisés et adaptés aux changements de vie de la société et de ses habitants, sans rien perdre de leur charme. ▲

(93) Un programme ludique pour sensibiliser les habitants à la gestion des déchets

À la Cité du Nord à Drancy, le tri sélectif se fait dans des bornes enterrées. Et il n'est pas rare que le personnel de proximité ait à ramasser les déchets des locataires laissés à côté de ces bornes, voire même aux pieds des immeubles...



Las de constater ces problèmes récurrents de déchets sauvages, le centre social de Drancy, situé au cœur de la cité, les différentes associations intervenant sur le quartier, les services de la ville et ICF Habitat La Sablière, se sont mis autour de la table pour tenter de répondre à ces incivilités qui nuisent à la qualité de vie au sein de la résidence et surchargent nos équipes de proximité.

Après plusieurs réunions, il a été collectivement décidé d'organiser un après-midi d'animations le 20 janvier, autour des éco-gestes.

Au programme, atelier cuisine anti-gaspi, atelier tri, récolte de déchets sur la voie publique, vidéo sur le pourquoi et comment du tri sélectif... L'action a remporté un vif succès, une quarantaine de personnes étaient présentes, adultes mais aussi plus jeunes, de même que les élus de Drancy.

Afin de ne pas laisser s'échapper toute cette énergie positive, des animations dédiées au développement durable ont eu lieu le dimanche 6 mai, lors de la Journée de la Terre, sur différents quartiers de la ville, notamment à la cité du Nord. ▲

(92) À Villeneuve-la-Garenne, on bêche, on plante et on se soucie de l'environnement

L'association « FASE », association des locataires de Villeneuve-la-Garenne, a mis en place en 2016 un jardin partagé au cœur de la résidence fraîchement rénovée.

À ce jour, onze jardiniers, tous membres de l'association, et un petit garçon de 9 ans particulièrement impliqué, plantent, récoltent et s'activent. Ces parcelles individuelles sont entièrement gérées par les habitants eux-mêmes qui les entretiennent avec soin. Fraises, herbes aromatiques, salades, radis... remplissent les paniers des jardiniers locataires.



Trois bacs à compost ont été installés afin de favoriser le tri des déchets et la réutilisation des matières organiques. Tous les locataires de la résidence sont invités à y jeter leurs épluchures et un jardinier référent s'occupe de leur bon fonctionnement.

Une parcelle collective a également été créée pour les enfants de la résidence dans le cadre d'ateliers d'initiation au jardinage. La menthe qui y est plantée est offerte aux habitants qui le souhaitent. Face au succès rencontré par le jardin, il vient de s'agrandir pour accueillir un nouveau jardinier, et l'installation d'un hôtel à insectes, précieux pour la pollinisation des plantes, est en projet. ▲

(95) À Ermont, les festivités ont démarré

L'amicale des locataires organisait dimanche 13 mai dernier la fête de la résidence intitulée pour l'occasion « Le square en fête ».

Grâce à l'aide matérielle de la mairie qui avait fourni tables, bancs et tentes, les locataires ont pu se retrouver autour d'un buffet partagé où chacun apportait sa contribution et souvent même, sa spécialité. Plus d'une soixantaine de locataires ont participé à la fête qui a démarré à midi et s'est prolongée tout l'après-midi. Ils se sont adonnés à la pétanque, au badminton, au chamboule tout, sans oublier l'atelier maquillage pour les petits. Fort de son succès, l'amicale réitère en juin avec l'organisation d'une brocante. ▲

ICF HABITAT LA SABLIERE SNCF

RENDEZ-VOUS
LE :
À : H
LIEU :

VENEZ PARTAGER UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ

ENTRE-VOISINS
LA FÊTE

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ :

(91) Une ressourcerie éphémère s'installe durant un mois à Brunoy

Du 14 mars au 18 avril une collecte solidaire a eu lieu sur Brunoy tous les mercredis et une boutique, aux prix défiant toute concurrence, était ouverte du 31 mars au 21 avril.

Afin de sensibiliser nos locataires à de nouvelles pratiques de consommation, de favoriser l'économie circulaire et le réemploi, et lutter contre la forte présence d'encombrants, ICF Habitat La Sablière, en partenariat avec OSICA, le Réseau Francilien du Réemploi et la Ressourcerie «La Fabrique à neuf», invite les locataires à donner les objets dont ils souhaitent se séparer et à participer à des ateliers de réparation et de création.

Objectif : apprendre à consommer autrement tout en créant du lien social au sein de nos résidences. ▲



Bien dans sa tête, bien dans son corps

L'association PLURIELS 94 et la Troisième Rive vous invitent à un après-midi « Bien-être » de 14h00 à 18h00 le jeudi 26 avril 2018 devant l'Espace d'Accueil d'ICF Habitat La Sablière à Villeneuve-Saint-Georges.



LA TROISIÈME RIVE

ICF HABITAT LA SABLIERE

SNCF



(94) Sensibiliser les jeunes des quartiers aux problématiques de santé

Dans le cadre de notre Appel à projets, nous soutenons les initiatives des associations locales pour améliorer le bien vivre ensemble au sein de nos résidences.

L'Association de prévention Pluriels94 qui intervient sur nos résidences de Villeneuve st Georges, accompagne des jeunes des quartiers politiques de la ville. Face aux difficultés d'accès aux soins et à la dégradation de la santé de nombreux adolescents (conduite à risque, addictions, mauvaise hygiène de vie et méconnaissance des professionnels de santé), la nécessité de traiter ces questions de santé est apparue fondamentale.

Le projet « Bougez aux Pluriels » imaginé par l'association Pluriels94 et par un groupe de jeunes accompagné par l'association, a été élu « Coup de cœur du jury » de l'édition 2017 de l'Appel à projets

d'ICF Habitat La Sablière. Il a pour objectif de faire de la prévention santé et d'aider les jeunes à s'orienter vers les structures médicales. Différentes thématiques sont programmées en 2018 à chaque période de vacances scolaires, sur nos deux résidences Kennedy et Passerelle. Seront abordées notamment « Bien être et santé mentale », « Alimentation et sport », « Addictions »... Organisées sous forme d'espaces de dialogue, d'ateliers ludiques et conviviaux, et en partenariat avec d'autres organismes locaux, ces rencontres permettent d'amener les structures de santé au cœur des quartiers. ▲

(75) Quand chantier rime avec solidarité

Pour la 4^e année consécutive, ICF Habitat La Sablière a renouvelé le projet de « Chantier solidaire » en partenariat avec l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville).

L'AFEV, premier réseau d'intervention d'étudiants dans les quartiers populaires, lutte contre les inégalités en créant des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes. Durant 4 jours, 16 jeunes de l'AFEV se sont relayés, à raison de 2 jeunes par demi-journée, pour réaliser des travaux dans l'appartement d'un locataire de la résidence Queneau. Accompagnés par un encadrant technique issu d'une association du quartier, ils ont lessivé puis repeint la cuisine et les WC du logement. Ces travaux d'embellissement, pris en charge intégralement par La Sablière, ont permis de redonner un coup de neuf à ces deux pièces tout en réalisant une action solidaire et intergénérationnelle. Cette action ponctuelle est complétée par d'autres projets, des rencontres en pied d'immeubles, des événements festifs, des sensibilisations au tri sélectif... Les étudiants bénévoles de L'AFEV interviennent également tout au long de l'année scolaire, deux heures par semaine, auprès d'enfants rencontrant des difficultés dans leur parcours. ▲



(75) Un programme de travaux élaboré en concertation avec les locataires

Les 101 logements que compose notre résidence située au 181 bis-ter-quater avenue de Clichy, Paris 17^e, font l'objet d'un programme de réhabilitation ambitieux. Avant tout démarrage des travaux et afin d'améliorer le projet, les locataires sont consultés et écoutés.



Durant deux mois, fin 2017, les cabinets de concertation et de communication Résonance urbaine et Apostrophe, missionnés par ICF Habitat La Sablière, ont convié l'ensemble des locataires de la résidence à plusieurs ateliers de concertation. Ces ateliers avaient pour objectifs d'informer les locataires des conséquences des travaux, de prendre en compte les attentes des habitants et de réfléchir à la vie de la résidence.

Une douzaine de participants à chaque séance, a travaillé, échangé, sur les thématiques proposées : « Bien vivre ensemble dans la résidence » « Le jardin sur le toit » « Les parties communes » « Les travaux ». Ces ateliers ont suscité une envie chez les locataires d'activités partagées, de temps de rencontre, de réseaux d'entraide et d'échanges à organiser. ▲

L'AVIS D'ÉCHÉANCE ÉLECTRONIQUE : C'EST PRATIQUE !

Vous êtes en prélèvement automatique ?

Dites au-revoir au papier et recevez votre avis d'échéance en format électronique ! Rendez-vous dès maintenant sur votre Espace Client en ligne sur www.icfhabitat.fr, rubrique « Gérer mes documents en ligne ».



Important : pour bénéficier de l'avis d'échéance électronique, vous devez impérativement avoir souscrit au prélèvement automatique. Pour plus d'informations, *consultez le courrier reçu avec votre avis d'échéance* ou rapprochez-vous de votre agence ICF Habitat.

3 BONNES RAISONS D'OPTER POUR L'AVIS D'ÉCHÉANCE EN LIGNE :



C'EST SIMPLE

Chaque mois, vous recevez un mail vous informant de la mise à disposition du document sur votre Espace Client.



C'EST PRATIQUE

Vous pouvez consulter et télécharger vos avis d'échéance 24h/24, 7j/7.



C'EST BON POUR NOTRE PLANÈTE

En contribuant à la réduction de la consommation du papier, vous faites un geste citoyen.



À compter de juillet 2018, tous les locataires en prélèvement automatique ayant activé leur compte client recevront leur avis d'échéance par voie électronique.